



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Procurations : 1

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Michaël VILALTE-HEUZE, Mme Françoise BERTHOME.

Absents avec procuration de vote

M. Mickaël ANDRE représenté par M. Thomas LEROY.

Absent sans procuration de vote

Secrétaire de séance

Nicolas ESNAULT

Délibération n°2026-016

Détermination du nombre des adjoints

Rapporteur

Marie-Françoise ISABEL

Sous la présidence de Madame Marie-Françoise ISABEL, élue Maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre d'adjoints de la commune en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ces dispositions, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil, soit 8 adjoints pour le conseil municipal d'Argences.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	26	Procurations	1	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **FIXE**, à l'unanimité, à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire